

Serge Kubla prêt à la contre-attaque

■ Il reconnaît avoir perçu de fortes sommes à Malte. Mais ajoute que tout était déclaré.

Serge Kubla a reconnu jeudi avoir facturé 240 000 euros par an à Dufenco. L'ancien ministre wallon l'a confié, dans un entretien hors caméra, à un journaliste de RTL-TVI. Contacté par "La Libre Belgique", M. Kubla n'a pas souhaité s'exprimer davantage.

On savait que l'ancien ministre wallon avait perçu d'importants montants de la société Dufenco qui voulait s'implanter en République démocratique du Congo. On savait que l'argent était versé sur les comptes d'une société à Malte dont le seul actionnaire était Serge Kubla. Sa défense l'avait confirmé alors qu'il était détenu.

Le principal avantage de ce montage exotique est qu'il est possible d'arriver à Malte à une taxation de 5 %.

"Le Soir Magazine" a pu reconstituer le cheminement de l'argent. Serge Kubla détenait Socagexi, enregistrée à Malte. Quatre fois par an, celle-ci facturait 60 000 euros par an à Ironet, une société du groupe Dufenco ayant une adresse en Suisse. Le magazine publie une copie de facture de 2011.

Serge Kubla l'a reconnu jeudi matin. "Il s'agit, j'insiste, de 240 000 euros bruts. Il faut retirer à cela les frais d'avions, d'hôtels et de restaurants. J'ai payé 5 % d'impôts à Malte et 25 % de pré-

compte mobilier en Belgique. Il reste donc un gros tiers de cette somme", a indiqué M. Kubla à un journaliste de RTL-TVI.

Et il l'affirme: il n'accepte pas que l'on affirme qu'il élude l'impôt. Ces revenus, dit-il, ont été déclarés en Belgique.

Quant à l'utilisation d'une société maltaise pour se faire rémunérer – et ainsi payer moins d'impôts, Serge Kubla l'assume. "Jusqu'à preuve du contraire, Malte est en Europe. Ma société n'est pas aux îles Vierges ou aux îles Caïman. C'est à l'Europe d'harmoniser ses règles fiscales", dit-il selon la retranscription de RTL-TVI.

Pas un mot toutefois dans la bouche de l'ancien ministre sur les raisons qui lui ont valu d'être inculpé – et incarcéré deux jours – pour corruption.

Dépôt de plainte

M. Kubla n'accepte toutefois pas qu'une pièce du dossier judiciaire ait fuité dans la presse.

Son avocat, M^e Denis Bosquet, a annoncé qu'il dépose plainte, avec constitution de partie civile, jeudi pour violation du secret de l'instruction jeudi. Un juge d'instruction sera désigné pour l'instruire.

"Cette facture a été présentée par les enquêteurs à M. Kubla à l'occasion de ses auditions mercredi et jeudi et il a donné toutes les explications qu'il convenait à son propos. Elle ne constitue ni la preuve, ni l'indice de la commission d'une infraction pénale quelconque", insiste l'avocat.

J. La.

Le principal avantage de ce montage exotique à Malte utilisé par Serge Kubla est qu'il est possible d'arriver à une taxation de 5 %.